

FOIRE AUX QUESTIONS

Date de mise à jour le 21 décembre 2021

Avertissement : nous reprenons ici les questions les plus fréquentes et qui ont une particularité locale.

Sur le site de la Wallonie <https://www.wallonie.be/fr/inondations> vous trouverez toutes les informations, aides, démarches et conseils utiles : logement, environnement, aides sociales, ...

COMMENT CONTACTER L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE TROOZ ?

Centre d'appel de la Commune : **0479/929.057** du lundi au jeudi de 8h30 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 15h00.

Le numéro provisoire pour les **services administratifs** est le : 0487/37.74.23

Joindre la commune par mail : communedetrooz@gmail.com

Les locaux de l'administration communale ne sont pas accessibles.

Le service «**Population et Etat civil**» se trouve provisoirement à Beyne Heusay.

Place Joseph Dejardin, 2

Tél. : 0483 /52.34.64

Mail : population.trooz@gmail.com

Merci de prendre rendez-vous au préalable par téléphone ou par mail.

Une permanence est organisée du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30, excepté le mardi matin et le jeudi après-midi.

Fermeture des services les 24 et 31 décembre après-midis.

Nous allons quitter Péry pour nous installer dans les bâtiments Pirenne et containers, Grand'Rue 216 – 4870 Trooz.

COMMENT CONTACTER LE CPAS DE TROOZ ?

Le **CPAS** est joignable au 04/351.93.02 ou 0489/82.39.50 entre 8h00 et 16h00

Mail : secretariat@cpastrooz.be

Fermeture des services les 24 et 31 décembre après-midis.

Vous pouvez joindre :

- Cellule Logement : 0484 92 81 64 – Mail : logement@cpastrooz.be
- Aides financières : 0487 18 75 15 – mail : aidesfinancieres.trooz@gmail.com
- Livraison à domicile des repas du CPAS : 0489 82 39 50
- Coordination de l'aide psychologique : 0493 40.33.11

- **Aide Energie : 0484 92.82.37**

AIDES EN MATIERE D'ENERGIE par RESA

Selon certaines conditions, Resa octroie une prime visant à atténuer l'augmentation des factures d'énergie.

Comment obtenir le versement de cette prime ?

La demande de prime doit exclusivement se faire via l'introduction d'un formulaire disponible sur le site www.resa.be.

Vous pouvez vous rendre dans un des points d'information et de services pour le remplir. (PIES)

Pour compléter cette demande, vous devez fournir :

Une attestation de sinistre d'une assurance

ou

L'accusé de réception de la demande d'indemnisation au Fonds des Calamités

Vous avez été indirectement impacté et privé de chauffage pendant un certain temps mais vous ne disposez pas d'une attestation de sinistrés car votre logement n'a pas été inondé?

Introduisez votre demande au service "aide énergie" du CPAS via l'adresse mail suivante : shirley.johne@trooz.be

Le CPAS de Trooz met tout en œuvre pour dégager une solution pour que vous ayez aussi accès à une aide.

Lien : <https://www.resa.be/fr/nos-services/les-primas/...>

Permanences sociales :

En raison des mesures sanitaires, les permanences sont organisées uniquement sur rendez-vous
Handicap, Pension : sur rendez-vous uniquement

Horaire des permanences Trooz / Nessonvaux / Fraipont

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	De 9h à 11h : Permanence Croix-Rouge à Trooz 0489/82.39.50	De 9h à 11h : Permanence sociale à Trooz De 9h à 11h : Permanence sociale à Nessonvaux Me GILLARD : 0485/28.43.02 De 9h à 13h : Permanence	De 9h à 11h : Permanence Aides Financière à Trooz Mlle Maloir 0489 715206 Mlle Okic 0488891329	De 9h à 11h : Permanence sociale énergie à Trooz Madame JOHNE : 0484928237	De 9h à 11h : Permanence logement à Trooz Me CONGI 0484/92.81.64 De 9h à 11h : Permanence sociales à Fraipont Me REITER 0484/77.58.43 (de préférence

		psy à Nessonvaux			sur RDV)
<u>Après- midi</u>	De 13h à 15h : Permanence sociale à Trooz Me DAUBY : 0484/77 53.39 De 14h à 15h30 : Permanence psy à l'espace des possibles à Trooz				De 14h à 17h30 Permanence psy à Fraipont

Adresses : Trooz : Place du 11 novembre 3 / 4870 Trooz
Espace des possibles : Rue de l'église 7/ 4870 Trooz
Nessonvaux : Rue Saint-Pierre 236 (Ancienne maison communale) / 4870 Nessonvaux
Fraipont : Rue Haute 444 (Nouvelle école) / 4870 Fraipont

BESOINS

LES POINTS INFOS ET SERVICES

- **BESOIN D'EAU, DE MATERIEL DE NETTOYAGE, DE VIVRES ALIMENTAIRES, DE PETITS MATERIELS ... ?**
- **ENVIE DE DISCUTER ET PRENDRE UN CAFÉ ?**
- **BESOIN D'INFORMATIONS ET DE SOUTIEN ?**

Rendez-vous à une des adresses ci-dessous :

- La « **Mante Belge** », rue Franklin Roosevelt 273.
Les lundi, mercredi, vendredi de 9h30 à 12h30 et les mardi, jeudi de 12h00 à 16h
Ravitaillement et point communal d'informations et services
- Prayon à la **gare de Trooz**, place du 11 novembre
Tous les jours de 9h00 à 20h00
Ravitaillement et point communal d'informations et services

- Salle **Floréal**, Fraipont-Village
Lundi : 9h-16h
Mardi : 9h-20h
Mercredi : 9h-17h
Jeudi : 9h-20h
Vendredi : 9h-17h
Samedi : 13h-17h

Ravitaillement et point communal d'informations et services

- La Brouck, devant **l'école**, La Brouck-Cité;
Tous les jours de 8H à 22 H
Ravitaillement et point communal d'informations et services.
Ouverture les week-ends sans permanence administrative.
- Fraipont Cité sur la **plaine de jeux**, coin de la rue des Aubépines et rue de France
Du lundi au jeudi de 9h00 à 16h00, le vendredi de 9h00 à 15h00
Ravitaillement et point communal d'informations et services

Permanences de Saint-Vincent de Paul

- Home Moreau de Melen, rue de l'Eglise 7 : mercredi et jeudi de 15h à 18h : permanence alimentaire et demandes spéciales.
- Eglise de Nessonvaux : jeudi de 15h à 18h : permanence vêtements.

BESOIN DE REPAS ?

Situation actuelle

Les repas sont exclusivement réservés aux personnes sinistrées.

Voici un petit récapitulatif :

- Vous pouvez vous déplacer ?

Rendez-vous dans un des "Points fixes" ci-dessous.

- Vous êtes isolé.e.s ?

Rendez-vous dans les "Points Mobiles". Un véhicule de la Croix-Rouge passera dans les rues mentionnées ci-dessous. N'hésitez pas à vous manifester auprès des personnes pour avoir un repas chaud.

Attention : prochainement, le système des repas va être modifié pour midi.

Les sandwiches de midi sont fournis par la Commune et distribués par la Croix-Rouge. Ces repas sont exclusivement réservés aux personnes sinistrées.

Pour les sandwiches de midi : il est indispensable de vous procurer une carte pour votre ménage.

Cette carte est à présenter à la Croix-Rouge au moment de la distribution des sandwiches. Les cartes sont à retirer sur présentation de votre attestation de sinistrés dans les Points d'Information et Services (PIES), au CPAS (la gare) ou à la Commune (prochainement conteneurs Pirene).

Si vous n'êtes pas en mesure de vous déplacer, sonnez au : 0479 92 90 57

A partir du 15 février, les sandwiches de midi ne seront plus fournis. Les magasins ouvrant peu à peu, un système de livraison à domicile pourra vous être proposé si vous êtes en difficulté. Des bons alimentaires sont également fournis par le CPAS.

Rien ne change par contre pour les repas chauds du soir.

MIDI (sandwiches) – Carte demandée

Points Fixes croix rouge livré par la croix rouge entre 10h20 et 11h

- Le Brouck : +/- 10h20
- Maison Médicale : +/- 10h30 (prochainement hall des sports)
- Gare de Trooz : +/- 10h40
- Fraipont cité : +/- 10h50
- Nessonvaux : +/- 11h

Points Mobiles Croix-Rouge

- Rue de l'Eglise 7 : 12h00-12h10
- Place du Marché : 12h15 – 12h25
- Chapelle Rue de Verviers : 12h30 – 12h40
- Rue Moirivay : 12h45-12h55
- Toute la rue Franklin Roosevelt : 13h00 - 13h10
- Salle Floréal 13h20 - 13h30

Les horaires peuvent varier en fonction de l'heure d'arrivée du livreur.

SOIR (repas chaud)

Points Fixes Croix-rouge

- La Brouck : 18h
- Maison Médicale : 17h30-17h40
- Gare de Trooz : 17h55-18h05
- Fraipont cité : 18h20-18h30
- Nessonvaux : 18h40-18h50

Points Mobiles Croix-Rouge

- Rue de l'Eglise 7 : 17h30-17h40
- Place du Marché : 17h45-17h55
- Chapelle Rue de Verviers : 18h00-18h10
- Rue Moirivay : 18h15-18h25
- Toute la rue Franklin Roosevelt : 18h30-18h40
- Salle Floréal 18h50-19h00

Les horaires peuvent varier en fonction de l'heure d'arrivée du livreur.

BESOIN DE PRENDRE UNE DOUCHE OU DE LAVER VOTRE LINGE ?

DOUCHES : Vous pouvez prendre une douche dans les endroits suivants :

- **Ecole de Prayon** (Grand Rue, 186) : douches croix rouge ouvertes 24h/24h
- **Fraipont cité** (rue de France) : camion-douches de 7h00 à 10h00 et de 17h00 à 20h00
- **Gare de Nessonvaux** : douches croix rouge ouvertes 24h/24h
- **A La Brouck** : place Teixera : près du conteneur Croix-Rouge
- **Prayon** : devant le hall sportif, rue de l'Eglise 22
- **Fraipont** : Fraipont-cité et sur le parking de la salle Floréal, rue Haveigné : douches ouvertes 24h/24h

Merci d'utiliser ces douches avec respect, aussi bien pour la personne suivante que pour les équipes de nettoyage.

LAVOIR : une laverie (machines et sècheurs) est installée dans le parking du Carrefour Market, Grand'rue à Trooz.

Le cycle dure environ 35 minutes et les produits sont fournis.











Des jetons offerts par la Commune sont disponibles à la Librairie Lejeune, Grand'Rue 21 selon l'horaire de la librairie (du lundi au vendredi de 6H00 à 18H00 et le samedi de 6H30 à 17H00) : maximum 4 jetons à la fois par famille.

Le lavoir fonctionne également avec des pièces de monnaie à votre charge.

Tarif : 1€ le sècheur, 2€ la machine 8kg – 4€ la machine 18kg.

En cas de problème technique, téléphonez au numéro de téléphone affiché sur la machine. Un call center gèrera la demande.

Des toilettes sont installées dans les lieux suivants:

-  Fraipont-Cité, rue de France
-  École de Prayon, Grand'Rue 186
-  Nessonvaux, rue de la Gare
-  Services Travaux, Rue de Verviers 3
-  Église de Prayon, Place du Marché
-  Rue du Voutenay
-  École de la Brouck, rue la Brouck cité 1
-  Église de la Brouck, rue sur le Pont
-  Fraipont, devant la salle Floréal, rue Haveigné
-  Prayon, parking du hall sportif, rue de l'Eglise 22 à partir du 17 septembre

Merci d'utiliser ces toilettes avec respect, aussi bien pour la personne suivante que pour les équipes de nettoyage.

BESOIN D'UNE AIDE MEDICALE OU PSYCHOLOGIQUE ?

Les médecins généralistes et le personnel soignant ont repris leurs activités.

La Maison médicale est ouverte tous les jours de 8.00 à 18.00 - 04/267.08.90.

La Maison médicale a déménagé rue de Verviers, 50 (ancienne petite école de Trooz) le temps des travaux de transformation.

Besoin de parler ? Quelqu'un vous écoute.

Des permanences psychologiques sont tenues en partenariat CPAS/AIGS :

- lundi : 14h-15h30 : Espace des possibles, Rue de l'église, 7 Trooz
- mardi : 9h30-13h30 : local face à la bibliothèque de Nessonvaux, rue Saint-Pierre, 236
- vendredi : 14h-17h30 : Ecole de Fraipont, rue Haute 444

Coordination de l'aide psychologique : M. YAGLI au 0493 40 33 11

Pour les autres demandes (assistantes sociales, psy) pour le Service de Santé mentale de Trooz : 0498 900 321 ou 04/365.12.37

Pour les patients de la Maison Médicale de Trooz, consultations psy sur RDV (04/267.08.90). Une permanence psy est tenue tous les matins à la Maison médicale de Trooz.

OU TROUVER UNE PHARMACIE ?

La pharmacie Pharma Santé de Trooz est ouverte..

Tél. : 04/351.66.96 – 133 grand rue. Déménagement dans un conteneur au 51, Grand'Rue le temps des travaux.

Horaire : en semaine : de 9.00 à 18.30. Ouverte le samedi matin.

Un Bancontact est disponible sur place. Elle est aussi conventionnée avec le CPAS.

- La pharmacie de Nessonvaux est également ouverte. Rue Franklin Roosevelt, 257

COMMENT RECEVOIR MON COURRIER POSTAL ?

Vous pouvez demander gratuitement un transfert temporaire du courrier à une autre adresse en contactant le 02/278.51.29.

Le bureau de Poste à la gare de Trooz est ouvert et vous accueille aux horaires suivants :

- lundi : 9h30-12h30 et 13h45-17h00
- mardi : 9h30-12h30 et 13h45-18h00
- mercredi : 13h45-17h00
- jeudi : 13h45-18h00
- vendredi : 9h30-12h30 et 13h45-17h00
- samedi : 9h30-13h00

ENFANTS-JEUNES

LES ECOLES SONT OUVERTES

Toutes les écoles de la commune sont ouvertes. **Le chauffage fonctionne à l'école communale de Prayon depuis le jeudi 9 décembre.**

ACCUEIL EXTRA SCOLAIRE

Les activités ont repris le lundi 20 septembre.

Toutes les activités se dérouleront à l'Ecole de Prayon-Centre, Grand'rue, 186 àTROOZ.

Pour plus de renseignements et toute inscription:

Echevinat de la Jeunesse :

04/351.93.28 ou 0484/62.48.20

jeunesse@trooz.be

Séances de psychomotricité

Quand ?

Lundi de 16h00 à 17h30 pour les enfants des classes d'accueil et de 1èrematernelle

Mardi de 16h00 à 17h30 pour les enfants des classes de 2ème et 3èmematernelle

Mardi de 17h45 à 18h45 pour une séance « parents-bébé » pour les enfants de 18 mois à 2,5 ans.

Ecole de devoirs

Elle organise pour les enfants de niveau primaire:

l'Aide aux Devoirs (soutien scolaire)

le Coin d'Eveil (activités variées :bricolage, sports, sorties culturelles, ...)

Quand:

Aide aux devoirs:

Lundi, mardi et jeudi de 15h30 à 17h30

(garderie possible jusqu'à 18h30)

Coin Eveil:

Mercredi de 13h00 à 16h00

(garderie possible jusqu'à 18h30)

Garderie du mercredi

Quand ?

Tous les mercredis de 13h00 à 18h30

REOUVERTURE DE LA MAISON DES JEUNES

La Maison des Jeunes "Higny" à Nessonvaux a repris ses activités.

Lieu d'accueil, de rencontre, de créativité et d'expression, la Maison des Jeunes est accessible dès 10 ans et sans aucune discrimination.

Si avant, les jeunes pouvaient participer librement aux activités telles que jouer au ping-pong, PlayStation, kicker, billard... les équipements ont malheureusement disparu avec les inondations.

Les jeunes sont tout de même ravis de pouvoir se retrouver pour discuter, se changer les idées, jouer à des jeux de société ou encore participer à des activités encadrées par des éducateurs tout au long de l'année...

Les éducateurs sont également là pour aiguiller les jeunes concernant leurs problèmes de cœur, familiaux, scolaire ...

"C'est un peu un repère, un lieu où l'on peut à la fois parler de ses problèmes ou se changer les idées, sans jugement et en toute convivialité."

Actuellement, les riverains sont aussi les bienvenus pour un café-papote.

Horaires :

- lundi: 15h30-19h30
- mercredi: 13h30-18h00
- vendredi: 15h30-19h30

Adresse :

Rue F. Roosevelt, 293 à Trooz (entrée par l'arrière du bâtiment)

CONSULTATIONS ONE

Depuis le mardi 16 novembre, les consultations ONE ont lieu tous les mardis **de 10h30 à 12h30**, dans un container chauffé avec parking, rue de l'église n° 7 A (près de l'espace des possibles) à Prayon.

Dans le Car de l'ONE, tous les 2^{ème} vendredis du mois :

13h : Gare de Fraipont

14h : Gare de Nessonvaux

Informations et rendez-vous obligatoire au **0492/15.29.84** . **Visite possible à domicile.**

DEMARCHES POUR LES SINISTRES

SOUTIEN FINANCIER AUX SINISTRES DE LA COMMUNE

La Commune et le CPAS de Trooz donnent un coup de pouce aux habitants sinistrés pour les aider à faire face à l'ampleur des dégâts occasionnés par les inondations de juillet dernier.

La Commune et le CPAS activent pour cela des fonds fédéraux, régionaux et les fonds reçus de la Croix-Rouge. Un maximum de 650€ est possible par ménage.

Une équipe pluridisciplinaire pour gérer l'aide sociale aux sinistrés et le relogement a été mise en place.

Voici les modalités :

-Un montant de 250 euros est accordé à **TOUS LES MÉNAGES**, notamment pour soutenir la réhabilitation, la certification des installations de chauffage, ou la mise en place de solutions urgentes alternatives.

-En fonction des besoins, des demandes et d'une enquête sociale à la permanence ou à domicile, un montant supplémentaire de 400 € par ménage est prévu pour faire face aux besoins en matière de logement, d'énergie et de chauffage. Est également éligible l'achat de gros électros.

Le cumul de ces deux montants est largement possible et sera confirmé par les avis du Conseil de l'aide sociale ou son Bureau permanent afin de garantir des critères d'équité et de nécessité. Le Conseil ou le Bureau permanent statueront également sur les exceptions ou situations particulières.

Du matériel électroménager ou du mobilier pourra également vous être fourni pour vous aider à vous réinstaller.

Pratiquement, nous vous invitons à envoyer vos coordonnées complètes à la Cellule « inondations » qui programmera une visite (ou un rendez-vous téléphonique).

Aidesfinancieres.trooz@gmail.com ou 0487/187515.

Permanence sur rendez-vous le mercredi de 9h à 11h.

Contact : aidesfinancieres.trooz@gmail.com – 0487 18 75 15

Adresse : Place du 11 novembre, 3 – 4870 Trooz

DON CASH CROIX-ROUGE

Pour les personnes sinistrées, allocataires sociales, un don unique de 650€, majoré si personne à charge, est accordé via le CPAS dans le cadre du dispositif cash de la Croix-Rouge.

Les personnes sinistrées directement uniquement (si vous êtes au premier étage, vous n'êtes pas un sinistré direct) peuvent se présenter le lundi matin au CPAS à la gare de Trooz, place du 11 novembre 3, afin de compléter le document.

Pour ce faire, ils doivent faire partie d'une de ces catégories :

- Titulaire du RIS ou aide équivalente ASE
- Les personnes auxquelles le CPAS verse un revenu régulier à titre d'aide sociale
- Les personnes en médiation de dettes gérée par le CPAS ou un autre organisme agréé par la Région wallonne
- Les personnes en RCD
- Les titulaires d'une APA ou d'une ARR
- Les personnes bénéficiant d'une GRAPA
- Les titulaires de l'allocation supplémentaire d'invalidité ASI
- Les personnes ayant le statut BIM

BESOIN D'UNE ASSISTANCE JURIDIQUE EN TANT QUE SINISTRÉ ?

Le Barreau de Liège-Huy organise des permanences juridiques.

C'est gratuit.

Vu la diminution de la fréquentation des permanences juridiques, le Barreau de Liège-Huy réduit ses **permanences en présentiel** et dispense des **conseils à distance**.

Prochaines permanences :

1. EN PRESENTIEL, sur rendez-vous au 0479 92 90 57

La Brouck Tente de la Croix Rouge, Rue La Brouck-cité. Prochaine permanence : les 16 décembre 2021 et 13 janvier 2022 de 09H30 à 12h30

Nessonvaux, La Mante belge, Rue Franklin Roosevelt 273 . Prochaine permanence : les 16 décembre 2021 et 13 janvier 2022 de 13H30 à 16h30

2. A DISTANCE

Via un **formulaire en ligne** pour toutes les demandes d'aide juridique en lien avec les inondations : https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdH3wU_flyYaFhr6a4xEy9m5p_umb05r7jLNPV7meCLQP_yv8gA/viewform

N'hésitez pas à introduire votre demande via ce formulaire en ligne, en précisant vos nom, prénom, adresse mail et numéro de GSM permettant de vous joindre ainsi qu'un bref descriptif de la difficulté à laquelle vous êtes confronté.

Vous serez recontacté par un avocat qui vous dispensera un premier conseil juridique.

Vous trouverez ci-dessous le planning des permanences qui se tiennent en dehors de notre commune (permettant ainsi le renvoi de demandeurs vers d'autres permanences en cas d'urgence).

Lieux des permanences :

ANGLEUR : Hall omnisports Rue Sous le bois – Les Jeudis de 13h30 à 16h30 (Rendez-vous téléphone 04/221.93.91 mail : echevin.fraipont@liege.be)

CHENEE 1 : Centre culturel Rue de l'Eglise, 1 – Les Mardis de 13h30 à 16h30 (Rendez-vous téléphone 04/221.93.91 mail : echevin.fraipont@liege.be)

SOUMAGNE : Maison Communale, rue de la coopération, 38 -4630 Soumagne – Le Mercredi de 13h30 à 16h30 – Permanence 1x par mois – (Rendez-vous téléphone 04/377.97.97 mail : carole-anne.dirix@soumagne.be) : 12 janvier

CHAUDFONTAINE : CPAS de Chaudfontaine, rue des combattants 28 à 4051 Vaux-sous-Chèvremont dans la salle polyvalente (Rendez-vous téléphone 04/361.54.00) – 1 semaine sur deux le Mercredi de 09h30 à 12h00 : 29 décembre

TILFF/ ESNEUX : Sur le site de l'ancien Aldi à Méry (176 Avenue d'Esneux à 4130 Esneux). Les Mercredis de 13h30 à 16h30 (Rendez-vous téléphone 0486/40.35.79)

AYWAILLE : Rue de la Heid 8, 4920 Aywaille – Permanence 1x par mois (Rendez-vous téléphone 04/384.40.17) : 5 janvier 2022.

BESOIN D'AIDE POUR VOS DEMARCHES ADMINISTRATIVES ?

A partir de janvier, un soutien aux démarches administratives sera proposé avec l'aide du PAC Liège : des « écrivains publics » vont vous aider à écrire des courriers, comprendre des formulaires et effectuer vos démarches en ligne. Pour connaître les heures de permanences, rendez-vous dans un point d'information et des services ou téléphonez à la Commune.

QUELLES SONT LES DEMARCHES POUR LE FONDS DES CALAMITES ?

ELARGISSEMENT DES CONDITIONS D'ACCES AU FONDS DES CALAMITES

Le décret d'exception est entré en vigueur le mercredi 20 octobre.

Les sinistrés non-assurés peuvent dès à présent introduire leur demande d'indemnisation auprès de la Région wallonne. **Les dossiers doivent être rentrés au plus tard pour le 18 avril 2022.**

Découvrez tous les biens indemnifiables, les conditions et les montants sur le site de la Wallonie, au moyen du lien ci-dessous :

<https://www.wallonie.be/.../quelles-sont-les-demarches...>

<https://www.wallonie.be/fr/inondations/vous-etes-un-citoyen-sinistre/que-faire-en-cas-de-degats-materiels-quelles-sont-les-demarches-liees-au-fonds-des-calamites>)

Aide au remplissage – Fonds des calamités

Nouveaux horaires et lieux des permanences

Des agents administratifs de la Région wallonne et de la Province de Liège vous aident à remplir votre dossier dans les PIES (Points Infos et Services).

- ✦ MARDI 9h30-12h30 : La Brouck devant l'école de La Brouck
- ✦ MARDI 13h-16h : Gare de Trooz, place du 11 novembre
- ✦ MERCREDI 9h30 – 12h30 : Nessonvaux, " la Mante belge", rue Franklin Roosevelt 273
- ✦ MERCREDI 13h-16h : Fraipont cité au coin de la rue des Aubépines et de la rue de France
- ✦ JEUDI 9H30-12H30 : La Brouck devant l'école de La Brouck
- ✦ JEUDI 13h -16h : Nessonvaux, " la Mante belge", rue Franklin Roosevelt 273
- ✦ VENDREDI 9h30-12h30 : Salle Floréal, rue Havegné

Pas de permanences pendant les fêtes de fin d'année.

Vous pouvez aussi vous informer en composant le 1718 (en semaine).

Munissez-vous de :

- votre carte d'identité ou d'une déclaration de perte
- Une attestation d'intervention ou de non-intervention de votre compagnie d'assurance
- Une composition de ménage délivrée par le service Population
- Une attestation délivrée par le CPAS si vous êtes bénéficiaire du revenu d'intégration sociale ou d'une aide équivalente
- le numéro de compte en banque pour le versement des indemnités de réparation du fonds des calamités
- Les documents attestant des dommages subis (photos, devis...)

En fonction de votre situation, d'autres documents vous seront demandés.

AIDE AUX INDEPENDANTS SINISTRES

L'UCM, que vous soyez affilié ou non, sera à votre disposition pour écouter vos besoins, répondre à vos questions et pour vous apporter une aide administrative pour :

- Obtenir une avance sur l'indemnité de l'assurance
- Obtenir un prêt rapide à la Sowalfin
- Obtenir le droit passerelle
- Obtenir une liste d'entrepreneurs disponibles pour vos travaux
- Réaliser d'autres formalités
- Contacter votre banque ...

Si possible, prenez rendez-vous au 0473/ 22 29 03

MESURES DE REPARATION POUR LES INDEPENDANTS

Le Gouvernement a annoncé des mesures de réparation aux inondations pour les indépendants et dirigeants d'entreprises wallons.

Les indépendants et entrepreneurs sinistrés peuvent prendre contact par téléphone au **1890** (du lundi au vendredi de 12h à 17h), service d'information et d'orientation de la SOWALFIN pour les indépendants et dirigeants d'entreprises wallons ; des conseillers peuvent répondre à leurs questions et les aider à y voir plus clair.

Ils peuvent également consulter les pages suivantes :

- <https://www.1890.be/article/decret-calamites>
- <https://www.1890.be/solution/pre-durgence-inondations>
- <https://www.1890.be/article/inondations-soutien-reconstruction>

AUTRES AIDES POUR LES COMMERCANTS

Si votre commerce a été sinistré, la Wallonie.be peut vous mettre à disposition, un container pour reprendre votre activité.

Ce dernier vous sera gratuitement alloué pour une durée de 3 mois, renouvelable.

Comment en faire la demande ?

Envoyez un mail à communedetrooz@gmail.com avec en objet : "demande de container modulable."
<http://bit.ly/container-independant>

AGRICULTEURS & ELEVEURS

Votre exploitation a été sinistrée, parfois même jusqu'à sa destruction complète ?

La Wallonie a pris des mesures pour vous aider.

Une page internet dédiée regroupe toutes les informations sur le Fonds des calamités, les contrôles, la pollution des sols, les directives AFSCA, etc.

RDV sur → <https://www.wallonie.be/fr/inondations/entreprises> → rubrique **Agriculture**

AIDE - DOSSIER D'EXPERTISE

L' ARALg (Association Royale des Architectes de Liège) a composé un groupe d'experts prêts à venir en aide aux sinistrés, seuls face aux démarches pour monter un dossier d'expertise pour les assurances!

Une boîte mail est ouverte pour les sinistrés demandeurs: experts.inondations2021@aralg.be

COMMENT OBTENIR UN PRET DE 2500€ SANS INTERET ?

Les sinistrés peuvent obtenir une avance de 2500€ par ménage remboursables sur une durée maximale de 2 ans, dans l'attente de l'intervention de l'assurance ou du fonds des calamités.

Cette aide est possible uniquement si vous n'avez pas encore eu d'aide financière de votre assurance.

La commune se charge de collecter les demandes d'aide et si vous remplissez les conditions, une convention vous sera proposée.

Pour introduire votre demande, le formulaire est disponible en ligne sur www.trooz.be (article « Avance financière pour les sinistrés »- rubrique actualités 2021).

Des agents administratifs sont à votre disposition pour vous aider à compléter les formulaires à la Brouck et à Fraipont-Cité.

Lien : <https://www.wallonie.be/fr/inondations/vous-etes-un-citoyen-sinistre/comment-obtenir-un-pret-de-2-500-eu-sans-interet-aupres-de-votre-commune>

COMMENT OBTENIR UNE ATTESTATION DE SINISTRE/SINISTRALITE ?

Vous avez besoin d'une attestation de sinistre, adressez-vous au service population ou au CPAS (voir comment contacter l'administration communale)

J'AI UN DOUTE SUR LA STABILITE DE MA MAISON, QUE FAIRE ?

Si vous avez un doute sur la stabilité de votre bâtiment, **contactez votre assureur** pour réaliser une expertise.

Si vous n'êtes pas assuré, contactez l'Administration communale.

VIE PRATIQUE/HABITATION

COMMENT EVACUER MES DECHETS ?

Nous vous remercions de ne plus déposer vos déchets sur la rue !

RECYPARC de Trooz

Le recyparc de Trooz est ouvert dans des conditions d'exploitation normales.

Adresse : Rue de Verviers 55/Z

Horaire d'ouverture :

Du mardi au vendredi :

de 9h à 12h30 et de 13h à 17h

Le samedi :

de 8h30 à 12h30 et de 13h à 17h

Jours de fermeture :

dimanche et lundi

MISE A DISPOSITION DE CONTENEURS

Si ce n'est pas possible d'aller au recyparc, des conteneurs intradel sont disponibles jusqu'au 15 janvier inclus.

Liste des lieux où les riverains peuvent aller jeter les encombrants :

- Rue docteur Joseph Heuse
- Carrefour de Noirivaux
- Place du marché
- Rue Voutenay
- Rue de La Bouck-cité
- Service Travaux
- Hall des sports
- Rue Louis Leménager
- Rue Franklin Roosevelt

Seuls les déchets de type ENCOMBRANTS (Exemple : matelas, sommiers, balatum, tapis plain, papiers peints, miroirs) liés aux inondations pourront être jetés dans les conteneurs. Ne rien déposer à côté.

Les autres types de déchets comme les pierres, briquillons plafonnage, plâtre, laine de roche ainsi que les déchets liés à des travaux de construction devront être jetés dans des parcs à conteneurs.

Les déchets des entrepreneurs sont sous leur responsabilité. Ils sont chargés d'aller les déposer au parc à conteneurs.

Après le 15 janvier et/ou si les deux premières solutions ne sont pas possibles, l'Administration communale effectuera des ramassages via des demandes introduites par mail à l'adresse suivante : Ramassagedechets.trooz@gmail.com ou au numéro suivant : 0484 62 35 86

Collecte des encombrants

Le premier passage est gratuit. Prendre rendez-vous à la Ressourcerie du Pays de Liège au 04.220.20.00.

Prochain passage de la Ressourcerie prévu le 17 mars 2022 sur inscription préalable au 04.220.20.00 au plus tard le jeudi 10 mars 2022.

Collecte hebdomadaire des déchets

Les déchets ménagers sont collectés le mercredi en porte à porte. Le calendrier des collectes est disponible sur le site internet communal www.trooz.be. Fin décembre, distribution par la Poste du calendrier Intradel 2022.

Info : Le collecteur passe entre 7h et 18h le jour de la collecte. Déposez vos containers et sacs la veille à partir de 20h.

Les sacs noirs ne seront plus autorisés.

« Fini les langes dans les déchets organiques »

A partir du 1^{er} janvier, les langes doivent être jetés dans les déchets résiduels.

Collecte des sapins de Noël

Mercredi 12 janvier 2022

Les sapins doivent être débarrassés de toute décoration.

Vente de sacs poubelles

Vente de sacs poubelles roses 2 €/sac ou par rouleau de 10 sacs : 20 €

- dans les locaux provisoires de l'Administration, rue de Beaufays 22
- dans les points infos et services (adresses dans la rubrique « besoins »).

Pas de bancontact. Le paiement a lieu en liquide, merci d'apporter le compte juste.

Pour la perte et le remplacement des conteneurs Intradel, téléphonez au 04/240.74.74.

POLLUTION AUX HYDROCARBURES

La Wallonie.be a prévu une intervention pour assurer le diagnostic et la prise en charge des pollutions diffuses en hydrocarbures qui se sont déposées sur les terrains non bâtis, impactés par les inondations exceptionnelles du mois de juillet 2021 .

(Par terrain non bâti, on entend les surfaces où le sol reste apparent)

La Spaque a été mandatée pour mener à bien ces opérations auprès des communes concernées.

Un formulaire électronique est accessible sur facebook et sur le site de la commune.

LUTTE CONTRE LES NUISIBLES

Un formulaire d'inscription va être mis en ligne sur la page Facebook "Commune de Trooz" et sur le site. Suite à l'inscription, la société prendra contact avec la personne concernée par ce problème.

GAZ / QUELLES SONT LES DÉMARCHES ET LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE ?

LE GAZ EST DE RETOUR PARTOUT !

Le gaz est de retour partout. Hormis la Fenderie, toute la commune est reconnectée au gaz, grâce au travail titanesque de Resa.

A présent, tout se passe du côté des habitants

1. Votre compteur a été immergé?

- Vous avez opéré des changements d'alimentation (chaudière reliée au propane au lieu du gaz naturel...)? Vous devrez fournir à RESA un RAPPORT DE CONTRÔLE que vous obtiendrez auprès d'un organisme agréé (liste consultable sur CERGA.be)
- Vous n'avez pas opéré de changement ? Contactez Resa au numéro 04 225 81 06

2. Votre compteur n'a pas été immergé ?

- Si vous n'avez pas été rappelé par le call center de [Resa](#), contactez-les via le numéro 04 225 81 06. Vu le nombre d'habitations à reconnecter, ne tardez pas à entamer vos démarches.

Infos complémentaires :

<https://www.resa.be/fr/intemperies/>

ALLOCATIONS DE DÉMÉNAGEMENT ET DE LOYER

Vous avez été sinistré et avez dû vous reloger rapidement ? Le Gouvernement de [Wallonie.be](#) a élargi les conditions d'octroi des allocations de déménagement et de loyer pour vous permettre d'y prétendre.

Allocation de déménagement

400 €, majorée de 20% par enfant à charge

Octroyée une seule fois par ménage

à introduire dans les 3 mois de l'entrée dans le logement

Allocation de loyer

Objectif : couvrir la différence entre votre loyer initial et votre nouveau loyer

Plafonnée à 100 € par mois, majorée de 20 € par enfant à charge

Aide à l'installation

Objectif : aider les personnes quittant une habitation d'une zone « habitat permanent » qui se relogent dans un logement traditionnel

- 5.000 € si au moins un membre de votre ménage est propriétaire de l'habitation légère quittée ou à 1.240 € si aucun membre de votre ménage n'est propriétaire de l'habitation quittée.
- Majorée à raison de 250 € par enfant à charge
- Octroyée une seule fois

Demandez vos allocations en ligne sur le site internet de la Wallonie au moyen du lien suivant :

http://bit.ly/ADeL_Inondations

Infos complémentaires : site internet de la Wallonie <https://bit.ly/AidesRelogement>

Renseignez-vous sur les conditions de revenus et les délais en composant le 1718 (Région wallonne) en semaine.

ELECTRICITÉ / QUELLES SONT LES DÉMARCHES ET LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE ?

Resa a quasi terminé la remise en état du réseau électrique. Il ne lui restera plus que le quartier de la Fenderie à rétablir, dès que la route sera à nouveau praticable.

Pour toute question spécifique, contactez le **04/220.12.11**.

OU TROUVER DES PROFESSIONNELS DE LA CONSTRUCTION ?

"Reconstruire-ensemble" est une initiative visant à aider les sinistrés des inondations à pouvoir rapidement effectuer les travaux urgents de leur habitation

Sur le site reconstruire-ensemble.be , vous trouverez une **Liste d'entreprises du bâtiment donnant priorité aux sinistrés**

Ces entreprises ont toutes accepté de faire passer les **dégâts des sinistrés en priorité** dans leur planning. Les dates de disponibilités sont indiquées sur chaque fiche. Attention ces entreprises ne travaillent pas bénévolement.

Une ligne téléphonique est également mise en place afin d'aider les personnes n'étant pas à l'aise avec internet : 04/268.23.49

OU TROUVER UN DISTRIBUTEUR DE BILLETS ?

Un distributeur de billets se trouve dans le sas d'entrée du bureau de Poste à la Gare de Trooz, place du 11 novembre 3.

COURSES ALIMENTAIRES

Ces dernières semaines, le mot solidarité aura raisonné de tous horizons et nous vous en remercions.

Et pour continuer à nous réchauffer le cœur, des commerçants de la commune se proposent de livrer les courses alimentaires gratuitement, au domicile des sinistrés.

Pour se faire, vous pouvez appeler:

- Le Sain Ry → au 04/351.88.02
- Le Wallonia → au 0479/75.79.45

De plus:

- La Boulangerie Defontaine, propose d'élargir sa tournée à d'autres clients sur notre commune, sous réserve de commande préalable.

Passage le mercredi (commande le lundi avant 18h)

Passage le vendredi (commande le mercredi avant 18h)

→ au 0471/02.34.29

Ré

- Ouverture du Carrefour Market, Grand'Rue 44 :
du lundi au samedi de 8h30 à 19h30

dimanche de 8h30 à 13h00

Tél. 04 351 76 26

Réouverture progressive d'autres commerces.

MOBILITE

QUELLES SONT LES TRAVAUX EN COURS ?

- Le pont de la Fenderie rouvrira fin d'année.
- Rue du Bex : Accès réservé aux piétons.

QUELS SONT LES TRANSPORTS EN COMMUN ?

BUS LIGNE 31

Le bus 31 roule. Son arrêt est au "Garage Ford", rue de la Métal zoning de Prayon.

BUS LIGNE 31 Bis

Cette ligne dessert Nessonvaux, Fraipont, rue Sainry et Péry jusque Beaufays. A Beaufays, vous pourrez prendre d'autres liaisons.

BUS LIGNE 33

Ce dernier va jusque Fléron. Son terminus est au "Garage Ford", rue de la Métal zoning de Prayon. seul et unique arrêt à Trooz reste le garage Ford.

BUS LIGNE SCOLAIRE 389

la ligne scolaire circule à nouveau

Le pont de Prayon ne lui permettant pas de passer, le trajet et les horaires ont été adaptés aux conditions de circulation actuelles.

Infos et horaires : <https://www.letec.be>

NAVETTE COMMUNALE

Uniquement pour les trajets scolaires

SNCB

Pour les utilisateurs de la ligne 188 de la SNCB :

La ligne entre Liège et Nessonvaux est rétablie depuis le 1er septembre. Elle est rétablie aussi vers Verviers.

SOLIDARITE

BESOIN D'AIDE ?

Pour vous apporter cette aide nécessaire et vous mettre en relation avec les bonnes personnes, n'hésitez pas à compléter l'un des formulaires ci-dessous ou à nous contacter via téléphone, mail ou Messenger.

Vous êtes sinistrés et avez encore besoin d'aide, meubles ou matériel ? -> remplir le formulaire sur le site

D'autres questions ? Envoyez un mail à l'adresse : communedetrooz@gmail.com ou téléphonez au 0479/92.90.57

VOUS SOUHAITEZ AIDER ?

DEVENIR BENEVOLE

Vous souhaitez proposer vos services pour aider les habitants de la commune et participer à l'effort de solidarité.

Encodez-vous sur le [formulaire](#) disponible sur www.trooz.be (rubrique actualités 2021).

FAIRE UN DON

Pour aider les sinistrés à se reconstruire, faites un don : **BE35 0910 2249 5137** - Inondation commune de Trooz. Merci pour votre générosité.

Vous souhaitez faire des dons (vivres, matériel, etc.), vous pouvez remplir le [formulaire](#) sur le site afin que l'on dispose de vos coordonnées pour vous recontacter quand les stocks actuels ne seront plus suffisants.

DIVERS

MAISON DE L'EMPLOI

Elle est accessible uniquement

- Par téléphone 04 273 70 50
- Par mail maisondelemploi.trooz@forem.be

VOIES FERREES DANGER

Si vous ou vos enfants aviez pris l'habitude de traverser les voies ferrées lorsqu'elles étaient hors service, il est, on vous le rappelle, strictement INTERDIT de le faire !

Et comme cette fois le post est bien en français → plus de raison de ne pas le comprendre.
Les trains circulent à nouveau sur ces voies et nous vous invitons à rappeler cette information à la maison: ATTENTION !

REPRISE DES ACTIVITES DES CLUBS : LISTE NON EXHAUSTIVE

FC Trooz : reprise normale (les jours d'entraînement varient en fonction de l'âge des joueurs).

Contact: Martial Collins 0498/16.26.36

RBC Trooz : Les matchs et entraînements continuent mais pas à Trooz.

→ Pour les seniors : c'est au Campus 2000 à Jemeppe et à l'école Saint Joseph de Chênée

→ Pour les enfants : informations à venir

Contact: Eric Noppens 0475/82.62.56

Tennis de table : reprise à l'école de Prayon, même jour même heure.

Contact : 087/26.93.92

Gymsana (cours de gym douce) : reprise au hall omnisports d'Olné

Contact : 0492/73.05.68

Boxe : reprise le 1er septembre à l'**école communale du Bouny**, (Rue du Bouny,81 à Romsée)

→ Boxe éducative : lundi-mercredi de 18h à 19h

→ Adulte et + de 12 ans : lundi-mercredi-vendredi de 19h à 21h

Contact : F. Moreno 0499/98.62.60

Volley : reprise prévue pour bientôt (les dates et infos vous seront communiquées ultérieurement).

VBC Trooz

Aikido et kendo : reprise le mardi 7 septembre de 19h à 21h

Contact : Daniel Bisinella 0497/40.22.69

Scrabble : reprise des amicales du YOD Club de Trooz

→ École de Prayon-centre Grand Rue, 188. Tous les vendredis à 20h00.

Contact : 0497 69 70 24

Atelier des Musiciens : reprise d'une partie des activités à l'école communale El No. **Contact :** page

Facebook Atelier des musiciens ASBL – 0474 83 65 30 – info@atelier-des-musiciens.be

Scouts Les Trois Rivières Unité OA 017

Contact : 0460/96 73 38 – 0472/94 83 03

Balade des gens heureux : reprise des activités

Contact : 087 26 80 23

Fuego Flamenco : reprise des activités à l'école du Bouny à Romsée.

Contact : Maria Tampeste 0498 48 30 67

Latino Fitness : reprise à Magnée. **Contact :** christianemeunier@yahoo.fr

Maison de la Laïcité : reprise de leurs activités mais pas dans leurs locaux. **Contact :**

ml4870trooz@gmail.com

Syndicat d'Initiative : prête ses locaux au CPAS. Gestion de la salle de Forêt. **Contact :** 0490 19 91 72

– s.initiative.trooz@gmail.com

Centre Protestant de Nessonvaux : Reprise prévue, délocalisée. **Contact :** cpnessonvaux@gmail.com

La Mante Belge : reprise de certaines activités à Micheroux. **Contact :** 0475 81 47 39 –

mantebelge@skynet.be

Cabaret Fassotte : concerts prévus en 2022. **Contact :** mjmottet@skynet.be

Tennis Club de Trooz : ouverture depuis le 17 décembre rue La Brouck Campagne 39 A. **Contact :** 04 351 78 00. Facebook TC Trooz

COMMENT RESTAURER VOS PHOTOS ENDOMMAGEES SUITE AUX INONDATIONS ?

Canon aide les résidents touchés par les inondations à restaurer leurs photos endommagées. Sur la page Web ReStory.photo de Canon, vous pourrez télécharger des photos endommagées: Le lien pour envoyer des photos est le suivant :

https://restory.photo/?utm_source=linkedin&utm_medium=social&utm_campaign=be_corporate_a_o_mixed&utm_content=ao_belib

FERMETURE DES BIBLIOTHEQUES PENDANT LES FETES

Les bibliothèques seront fermées du vendredi 24 décembre 2021 au lundi 03 janvier 2022 inclus. L'horaire habituel reprend le mardi 4 janvier 2022.